

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'USAGE CONDITIONNEL  
Lot 6 684 351**

**AVIS** est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 4 mai 2026**, qui se tiendra, à **16 heures**, à l'**École secondaire Jeanne-Mance**, située au **4240, rue de Bordeaux**, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, sur la demande suivante :

- **Autoriser l'aménagement d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le lot 6 684 351 du cadastre du Québec en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)***

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 8 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,  
Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**  
**Lot 6 684 351**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis public relatif à la demande d'autorisation d'usage conditionnel pour le lot 6 684 351** a été publié le 8 avril 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 8 avril 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko